Mutuelle entreprise

Par Olivier26

Bonjour,
J'ai une mutuelle non obligatoire avec le travail de ma conjointe et mon employeur souhaite tout de même m'imposer la mutuelle entreprise.Ai je un recours ? A t il le droit ?
Merci
Olivier

Par kang74

Bonjour

Non seulement, il en a le droit, mais il en a l'obligation .

La mutuelle est obligatoirement liée au contrat de travail, et effectivement il faut une adhésion familiale obligatoire dans l'entreprise de votre ex, pour que ce soit vue comme une dispense légale .

Si vous venez rentrer dans l'entreprise,ET si la mutuelle que vous avez se résilie à échéance, vous pouvez avoir une dispense le temps que vous puissiez résilier .

Sinon vous êtes adhérente de la mutuelle de l'entreprise avec les cotisations de celle ci : donc autant renseigner les informations necessaires au service que vous et votre employeur payaient pour en beneficier .
NB : vous pouvez très bien garder deux mutuelles ...